



Nieuil 87

Mairie de Nieuil

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	2
Exprimés :	15
OUI :	15
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le **15 DEC. 2025**
ID : 087-218710705-20251209-DL_2025_50-DE

2025/50

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 5 décembre deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale

Absents excusés : Chauchet Emilie, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Reauly Paola donne procuration à Mahaut Danièle

Absents : Cruzit Sébastien, Gaspard Céline, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Motion présentée en réunion du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole le 21 novembre 2025 : demande de liaison Bordeaux Lyon ferroviaire

Madame la Maire présente le projet de motion présenté en réunion du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole du 21 novembre 2025 au sujet d'une demande de liaison Bordeaux Lyon ferroviaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, l'unanimité, d'adopter une motion identique à savoir :

L'annonce que la SNCF étudie la faisabilité d'un aller-retour quotidien direct entre Lyon et Bordeaux a suscité curiosité et intérêt pour les utilisateurs du transport ferroviaire, ainsi que pour les acteurs économiques et politiques des régions concernées.

Cependant, il est vite apparu que cette annonce ne répond ni aux attentes des habitants, ni à celles des acteurs économiques du Massif central, elle est ressentie comme une insulte pour nos territoires.

En effet, le projet propose de relier directement les deux métropoles Bordeaux et Lyon en passant par Poitiers, Saint-Pierre-des-Corps et Massy et évite ainsi le Limousin et une partie de l'Auvergne.

Après l'échec de Railcoop dont le projet était de recréer la ligne historique Bordeaux-Lyon, par Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés, c'est un nouvel affront que nous subissons.

L'échec de Railcoop est le symptôme d'un mal profond, celui de l'abandon de relations inter-métropolitaines transversales n'intéressant pas Paris.

Quand nos décideurs comprendront-ils que le maillage radial en étoile autour de Paris condamne irrémédiablement les régions centrales autour du Massif Central ?

La France reste l'un des seuls grands pays européens sans véritable réseau transversal à grande vitesse. L'Allemagne relie ses Länder sans passer systématiquement par Berlin, l'Espagne connecte ses grandes villes entre elles via Madrid mais aussi via Séville, Valence ou Saragosse.

Un axe transversal, entre Atlantique et Rhône-Alpes constituerait un axe privilégiant réellement l'aménagement du territoire. C'est le sens de la demande de création d'un train d'équilibre du territoire (TET) entre Bordeaux et Lyon via Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés.

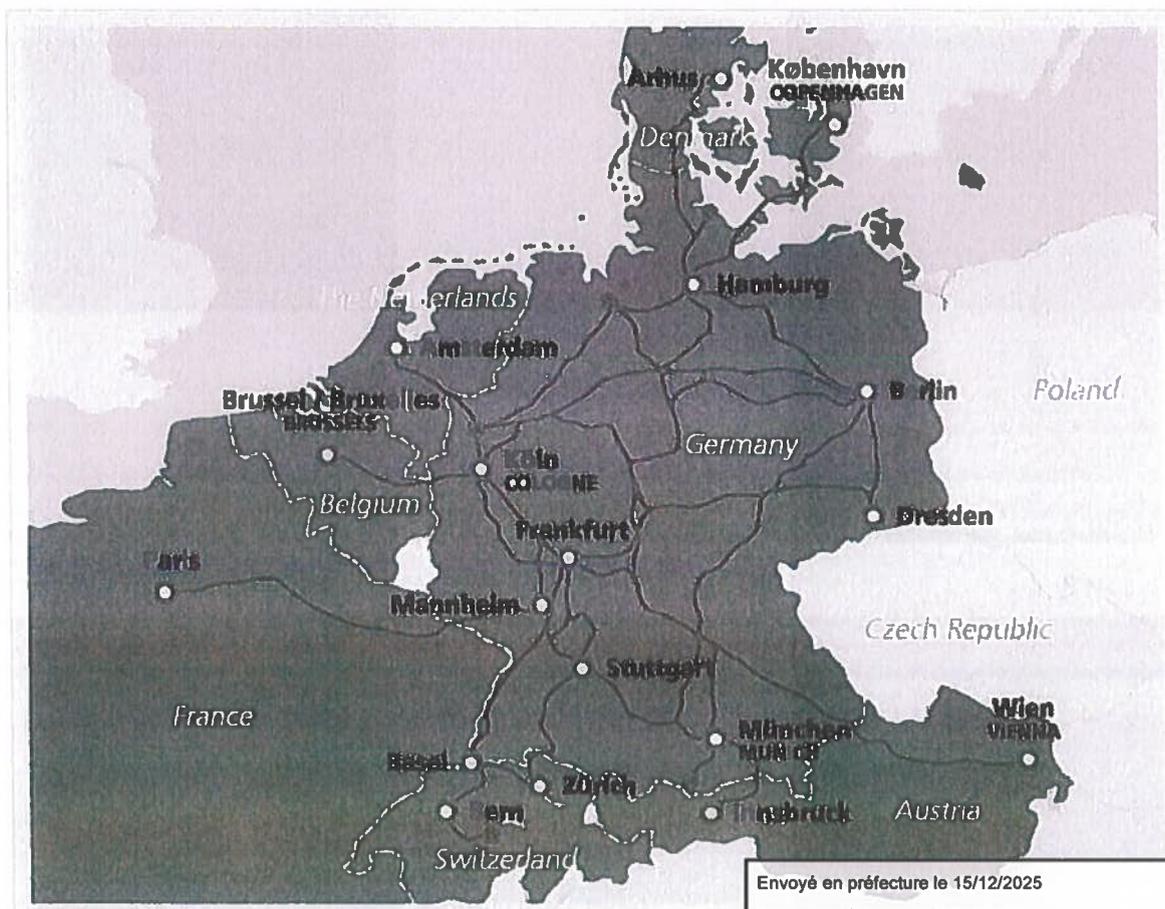
Le projet évoqué dans la presse, s'il se concrétise, est un nouveau rendez-vous manqué pour le désenclavement ferroviaire du Limousin et de l'Auvergne.

Il serait préjudiciable à leur développement en retardant encore les améliorations attendues en matière de désenclavement et de déplacements.

Le Conseil Municipal demande :

- de prendre en compte les demandes de création d'un Train d'Equilibre Territorial reliant Bordeaux et Lyon par Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés ;
- de mesurer la gravité de la situation et de tout faire pour que l'aménagement de nos territoires ne soit pas à nouveau, retardé voire abandonné.

Carte des ICE (trains grande vitesse 300 km/h)



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le **15 DEC. 2025**
ID : 087-218710705-20251209-DL_2025_50-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.